

Circonscription :

Ecole :

AGREMENT DE BENEVOLES

Activité à taux d'encadrement renforcé concernée

- Activités équestres
- Tir à l'arc
- Escalade
- Autres : Préciser SVP
.....

NOTE A L'ATTENTION DES BENEVOLES

Cette année, les élèves de la classe de réaliseront un module d'apprentissage le **lundi/mardi/jeudi/vendredi** du ... / ... / ... au ... / ... /

Afin d'assurer le taux d'encadrement renforcé imposé par la circulaire n° 2017-116 du 06-10-2017 pour encadrer les élèves lors de ces activités, des personnes bénévoles doivent être agréées par l'IA-DASEN.

Cette intervention auprès des élèves nécessite de participer à **une session d'agrément qui aura lieu**

le / / à h à

La place et le rôle de chaque intervenant y seront définis.

En outre, le décret n°2017-766 du 4 mai 2017 nous impose de nous assurer que tout intervenant justifie « de n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation pour un crime ou un délit incompatible avec une intervention auprès de mineurs ou d'une mesure administrative prononcée dans le cadre d'une activité exercée auprès de mineurs ».

A ce titre, les services de la DSDEN de l'Oise procéderont aux vérifications d'usage.

Si vous souhaitez participer à une session d'agrément, nous vous remercions de compléter le document ci-dessous et de le transmettre à l'enseignant ou au directeur de l'école pour valider votre inscription.

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'EPOUX(SE) :

PRENOMS :

DATE DE NAISSANCE : / /

LIEU DE NAISSANCE (Ville et arrondissement s'il y a lieu) :

DEPARTEMENT DE NAISSANCE :

PAYS DE NAISSANCE :

N° DE TELEPHONE :

Session d'agrément du ... / ... / ... à h à